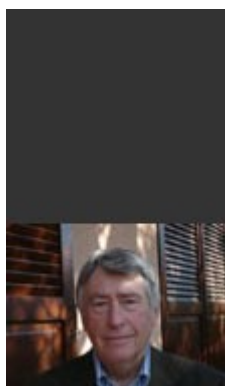


Publié le 10 mars 2015

## Jean-Paul Sissler : « Le mix énergétique comme atout »

L'association Amorce (1) a attribué en décembre le label « Écoréseau de chaleur » à la Ville de Colmar, ainsi qu'à 41 autres collectivités locales françaises. Rencontre avec Jean-Paul Sissler, président du SCCU (Société colmarienne de chauffage urbain) et adjoint au maire de Colmar.



### La Ville de Colmar a obtenu, pour la deuxième année consécutive, le label « Écoréseau de chaleur » décerné par l'association Amorce. Qu'est-ce qui a permis de décrocher ce label ?

Des exigences à la fois environnementales, économiques et sociales ont été remplies. Comme le demande ce label, la facture de chauffage pour les usagers est inférieure à celle d'un chauffage collectif classique au gaz ou au fioul ; la chaleur distribuée est également issue de plus de 50 % d'énergies renouvelables ou de récupération ; Enfin, un lieu de concertation rend compte du fonctionnement du service : une Commission consultative se réunit en moyenne deux fois par an à Colmar et les résultats sont présentés aux habitants.

Fonctionnant au fioul lors de sa création dans les années 1960, le réseau de Colmar s'est progressivement orienté vers l'utilisation d'énergies renouvelables après les chocs pétroliers des années 1970. Depuis 1990, la chaleur produite par l'usine d'incinération des ordures ménagères est ainsi récupérée pour le chauffage urbain. Fin 2011, la biomasse est venue compléter ce mix avec la construction d'une chaudière à bois, subventionnée à hauteur de 50 % par l'Ademe. Les EnR couvrent aujourd'hui les trois-quarts des besoins de notre réseau de chaleur, réduisant de 10 000 tonnes par an les émissions de CO<sup>2</sup> et de 50 tonnes celles de soufre.

## La SCCU a joué un rôle important dans cette labellisation ?

La Sem a mis en place et gère pour la Ville ce mix énergétique. Une chaudière au bois fonctionne l'hiver dans la centrale thermique de la SCCU avec 13 000 tonnes de plaquettes par an fournies localement par l'ONF, couvrant plus de 20 % des besoins du réseau de chaleur. Une chaudière au gaz se met en marche en complément dès que nécessaire et une autre au fuel en cas de pics de consommation. Elles complètent vient la chaleur générée toute l'année par l'incinérateur du Centre de valorisation énergétique de la SCCU, grâce à la combustion de 70 000 tonnes d'ordures ménagères par an, qui représente la moitié du mix.

## Quels sont les bénéfices pour les habitants ?

Les 20 kilomètres du réseau de chaleur approvisionnent en chauffage et en eau chaude sanitaire des bâtiments publics et des habitats sociaux, soit l'équivalent de 18 000 logements, des quartiers Ouest et du centre-ville. Utilisant plus de 50 % d'énergies renouvelables, l'énergie bénéficie d'un taux de TVA à 5,5 %, contre 20 % habituellement. Le chauffage urbain de Colmar se place ainsi parmi les moins chers de France, avec un coût inférieur de 15 % par rapport à un chauffage collectif classique fonctionnant aux énergies fossiles, soit moins de 51 euros le mégawattheure.

## Et le futur ?

Notre projet actuel est de stocker dans de grandes balles les déchets ménagers en surplus l'été, période où la consommation d'énergie est à son minimum. Elles serviront ensuite l'hiver à alimenter l'incinérateur à son maximum pour mieux couvrir les besoins en en chauffage. Une surface libre à côté du site d'incinération servira d'entreposage. La cogénération est également à l'étude.

(1) AMORCE est l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, elle en fédère aujourd'hui plus de 800.

Par Carine LE GUEVEL